



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LA MURE-ARGENS

ALPES DE HAUTE PROVENCE

04170

Téléphone : 04 92 89 10 72

DEPARTEMENT

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**

Mairie la MURE-ARGENS

Nombre de membres en exercice : 10

Séance du lundi 21 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoqué le 15 juillet 2025, s'est réuni sous la présidence de André-Luc BLANC.

Présents : 9

Sont présents : André-Luc BLANC, Thierry BRUN, Marc MAGAUD, Frédéric MISTRAL, Nathalie MISTRAL, Franky TRAPOLINO, Sébastien BERNARD, Christian LOPES, Alain DELSAUX

Votants : 7

Représentés :

Excuses :

Absents : Nicolas BOETTI

Secrétaire de séance : Nathalie MISTRAL

Ouverture de la réunion à 19h00 par monsieur le Maire, M. BLANC André-Luc qui rappelle l'ordre du jour du présent conseil Municipal

Il propose de désigner Mme Nathalie MISTRAL comme secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil Municipal,

Monsieur le Maire dénombre neuf conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi NO 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal :

Ordre du jour

- 1 Approbation du procès-verbal du 23 juin 2025.
- 2 Attribution des subventions 2025
- 3 Décisions du Maire par délégation du Conseil municipal.
- 4 Diverses informations

1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mis aux voix :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Attribution des subventions 2025 (Délibération n° DE 2025 016)

Le Conseil Municipal rappelle que toute association régie par la loi du 1er juillet 1901 doit chaque année :

1. Tenir une assemblée générale et y faire voter le rapport moral et le bilan financier.
 2. Transmettre ces documents à la Préfecture avec les coordonnées du bureau (président, secrétaire, trésorier).
 3. En adresser une copie à la Mairie accompagnée d'une demande de subvention.
- Aucune subvention ne sera accordée sans ces éléments.
 - Après examen des demandes et délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montant (€)
Souvenir Français	80
École primaire – Voyage scolaire	150
Comité des Fêtes La Mure	1 250
Culture et Loisirs Argens	1 250
Le Riou (Fête du Pain, Carnaval, Marché de Noël)	1 250
Club de tennis du Verdon – Saint-André-les-Alpes	250
Voyage scolaire collège	50
Association Gym AND CO	100
ASA du Verdon	350
ASA de l'Issole	350
La Louveterie	50 (<i>après vérification du statut associatif</i>)
ADMR	250
Pompiers de Saint-André-les-Alpes	120 (<i>augmentation de 120 €</i>)
Foire agricole de Saint-André-les-Alpes	100

- Montant total : 5 600 € (cinq mille six cents euros).

Le tableau récapitulatif des subventions 2025 est annexé au présent procès-verbal.

Vote : adopté à l'unanimité.

Mis aux voix :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

(Franky Trapolino et Frédéric Mistral ne participent pas au vote.)

Décisions du Maire

Location de l'appartement communal

M. Franky TRAPOLINO fait état de la dégradation du logement (saleté, peintures et fenêtres en mauvais état), Il présente des photos et M. Le Maire signale un impayé justifiant la retenue de la caution.

Travaux financés par la dotation des amendes de police

M. Le Maire présente les devis :

- Rue Tranquille : 9 965 € (entreprise Bernard) - travaux prévus en septembre.
- Rue du Barry : 8 590 € (entreprise EIFFAGE) – travaux prévus en septembre.

Renouvellement d'adhésion à l'IT 04

Informations diverses :

a) Projet photovoltaïque – Informations Valeco

M. Le Maire informe le Conseil que le projet n'est pas encore abandonné.

Une rencontre avec le Sous-préfet de Forcalquier et le directeur de la DDT est envisagée à l'automne.

Une étude botanique est attendue pour septembre ; un changement de parcelle pourrait être étudié.

Le Conseil demande communication du premier rapport.

b) Mise en conformité des compteurs de prélèvements

Présentation du devis lié à la subvention. Une délibération complémentaire sera nécessaire pour les changements des compteurs de prélèvements des bassins.

c) Assainissement (la Mure)

- Des mesures de contrôle seront réalisées en septembre pour identifier d'éventuelles eaux parasites ; En septembre mettre de la fumée et repérage.

Le Pied Tanqué : demande une subvention de participation suite à l'achat de bâches pour la communication d'un montant de 530 €. Le Conseil demande un courrier officiel avant attribution. Un mois de loyer sera offert.

- Cours de yoga : renouvellement accepté le jeudi de 18h30 à 20h30, aux tarifs 2024.
- Association Malisso : renouvellement accepté pour la période d'octobre à mai 2025, mêmes créneaux et tarifs, sous réserve de la disponibilité des locaux (priorité aux réunions et à la ludothèque).

Travaux divers et gestion du personnel

- Pont du cimetière Argens : début des travaux prévu en octobre 2025.
- Rue Droite : acquisition de la parcelle, nettoyage et pose d'un portail et d'un grillage.
- Parking Saint-Joseph : aménagement de 9 places,
- Réquisition des agents techniques avec leurs accords pendant la fête patronale les 15, 16 et 17 août, récupération par des RTT
- Agents techniques : M. Christian LOPES signale des difficultés d'encadrement des équipes, pouvant entraîner un arrêt de travail.

Autres informations

- Camping de l'Adrèch est situé en zone blanche, dossier est suivi en préfecture
Problème en cours avec le dossier CPS. Soutien demandé à la mairie. Mme Nathalie MISTRAL apportera son aide à l'automne.
- État des toilettes publiques : signalement d'un état très dégradé.
- Mur de Mme Peltzer : courrier recommandé reçu ; mise en conformité à prévoir.
- Marc Magaud signale des travaux à prévoir : Mur du cimetière
- Acquisition du bâtiment du Pied Tanqué : étude d'un emprunt relais en cours.
- Travaux urgents à l'église : à réaliser rapidement, avec obligation de trois devis.
- Bois communal : M. André BLANC propose la coupe de bois.
M. Frédéric MISTRAL accueillera les scouts pour la réalisation du bois pour le four communal

Le conseil municipal souhaiterait avoir les mails des travaux et les mails du camping de l'Adrech.

Heure de clôture de la séance: 21h30

Secrétaire de séance:
Mme Nathalie MISTRAL

Le Maire,
André-Luc BALNC



Mairie de la Mure-Argens 4, montée de la mairie 04170 La Mure-Argens

Tél - Fax : 04 92 89 10 72 - Courriel : mairielamureargens@gmail.com